

Arrêté n°2018-3862

**Portant modification de la composition de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux.**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment le livre IV de la première partie et son article L 1432-1, ainsi que ses articles D.1432-1 à D.1432-14 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;

Vu le décret n°2015-1878 du 30 décembre 2015 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes - Monsieur Jean-Yves GRALL ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner les représentants mentionnés à l'article D.1432-6 du code de la santé publique ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La commission de coordination des politiques publiques de santé dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux en Auvergne-Rhône-Alpes, est composée comme suit.

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article D.1432-8 du code de la santé publique, la commission peut à l'unanimité admettre des membres supplémentaires, choisis parmi les autres contributeurs financiers de l'action sociale en faveur des personnes âgées ou des personnes handicapées au niveau régional.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication par les autres personnes, en formulant un recours gracieux auprès du directeur général et/ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03.

**Article 4 :** La directrice de l'autonomie de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 18 juillet 2018

Le Directeur Général de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-  
Alpes  
Docteur Jean-Yves GRALL

- 1) Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant, présidant ladite commission
- 2) Monsieur le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
- 3) Représentants de l'Etat exerçant des compétences dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux :
  - a) Madame la rectrice de région académique
  - b) Madame la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
  - c) Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
  - d) Madame la directrice départementale déléguée de la cohésion sociale du Rhône
- 4) Représentants des collectivités territoriales :
  - a) Conseillers régionaux Auvergne-Rhône-Alpes :
    - titulaire : Mme Sandrine GENEST
    - suppléant 1 : M. Jean-Pierre BRENAS
    - suppléant 2 : à désigner
  
    - titulaire : Mme Martine GUIBERT
    - suppléante 1 : Mme Karine LUCAS
    - suppléant 2 : à désigner
  - b) Représentants des conseils départementaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes :
    - Conseil départemental de l'Ain :
      - titulaire : Mme Muriel LUGA GIRAUD
      - suppléante 1 : Mme Valérie GUYON
      - suppléant 2 : M. Jean-Pierre GAITET
    - Conseil départemental de l'Allier :
      - titulaire : Mme Evelyne VOITELLIER
      - suppléante 1 : Mme Nicole TABUTIN
      - suppléante 2 : Mme Annie CORNE
    - Conseil départemental de l'Ardèche :
      - titulaire : Mme Martine FINIELS
      - suppléante 1 : Mme Sylvie DUBOIS
      - suppléant 2 : M. Raoul L'HERMINIER
    - Conseil départemental du Cantal :
      - titulaire : Mme Sylvie LACHAIZE
      - suppléante 1 : Mme Aline HUGONNET
      - suppléant 2 : M. Daniel BOUZAT

Conseil départemental de la Drôme :

- titulaire : Mme Françoise CHAZAL
- suppléante 1 : Mme Elodie BOUSQUET
- suppléante 2 : Mme Catherine BONNET

Conseil départemental de l'Isère :

- titulaire : Mme Laura BONNEFOY
- suppléante 1 : Mme Magali GUILLOT
- suppléante 2 : Mme Sandrine MARTIN-GRAND

Conseil départemental de la Loire :

- titulaire : Mme Annick BRUNEL
- suppléant 1 : M. Michel CHOCHOY
- suppléant 2 : M. Jérôme REYNE

Conseil départemental de la Haute-Loire :

- titulaire : Dr Yves BRAYE
- suppléante 1 : Mme Christiane MOSNIER
- suppléant 2 : M. Michel DECOLIN

Conseil départemental du Puy-de-Dôme :

- titulaire : Mme Josiane ANDRE
- suppléante 1 : Mme Christine ASPERT
- suppléante 2 : Dr Sophie CHADEYRAS

Conseil départemental du Rhône :

- titulaire : M. Thomas RAVIER
- suppléante 1 : Mme Annick GUINOT
- suppléante 2 : Mme Mireille SIMIAN

Métropole de Lyon :

- titulaire : Dr Thierry PHILIP
- suppléant 1 : Mme Murielle LAURENT
- suppléant 2 : Mme Laura GANDOLFI

Conseil départemental de la Savoie :

- titulaire : Mme Rozenn HARS
- suppléant 1 : Mme Anne TROADEC
- suppléant 2 : à désigner

Conseil départemental de la Haute-Savoie :

- titulaire : Mme Josiane LEI
- suppléant 1 : M. Raymond BARDET
- suppléant 2 : M. Bernard RACH

c) Représentants des communes et des groupements de communes :

- titulaire : à désigner
- suppléant 1 : à désigner
- suppléant 2 : à désigner

- titulaire : à désigner
- suppléant 1 : à désigner
- suppléant 2 : à désigner

- titulaire : à désigner
- suppléant : à désigner
- suppléant : à désigner

- titulaire : à désigner
- suppléant 1 : à désigner
- suppléant 2 : à désigner

5) Représentants des organismes de sécurité sociale œuvrant dans le domaine de l'accompagnement médico-social :

a) le directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail :

- titulaire : M. Yves CORVAISIER
- suppléant 1 : Mme Sylvie SALAVERT
- suppléant 2 : Mme Fabienne PLOTON

b) le directeur de la coordination régionale de gestion du risque :

- titulaire : Dr Anne-Marie MERCIER
- suppléante 1 : Mme Chantal LEMBAKOALI-BARTHEL
- suppléant 2 : M. Vincent SAUZEREAU

c) le directeur de la caisse locale déléguée pour la sécurité sociale des indépendants :

- titulaire : M. Jean-Marc GEORGE
- suppléante 1 : Dr Jean-Baptiste GRAVRAND
- suppléant 2 : M. Daniel ROBERT

d) le directeur désigné par l'association régionale des caisses de mutualité sociale agricole :

- titulaire : M. Ludovic MARTIN
- suppléant 1 : M. Jean-Marie PASSARIEU
- suppléant 2 : M. Fabien CHAMPARNAUD